

AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION

----- DÉCISION DU PRÉSIDENT

Décision n° 2015-P-120

du 15 décembre 2015

Modification de la décision n° 2010-C-20 du 21 juin 2010
instituant la Commission consultative Affaires prudentielles

LE PRÉSIDENT

Vu le Code monétaire et financier, notamment l'article L. 612-14-I ;

Vu la décision n° 2010-C-20 du 21 juin 2010 instituant la Commission consultative
Affaires prudentielles ;

Vu la décision n° 2010-10 du 12 avril 2010 modifiée portant délégation de compétences
du Collège de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution à son président ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : La décision n° 2010-C-20 du 21 juin 2010 est ainsi modifiée :

À l'annexe 3, les mots : «Hedwige NUYENS» sont remplacés par les mots
«Véronique ORMEZZANO» ;

Article 2 : Cette décision sera publiée au Registre officiel de l'Autorité.

Le Président,

[Robert OPHÈLE]